

La présente décision
affichée le 7 février 2020
et transmise au représentant de l'État
le 6 février 2020
est exécutoire depuis cette date.

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt, le mardi 4 février, à 9h30,
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
dans la salle Camille Danguillaume, Maison des Sports du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, à Parçay Meslay,
sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER.

Date de la convocation : 27 janvier 2020

Présents : (18)

Collège Département de Loir-et-Cher : Bernard PILLEFER.

Collège EPCI 41 : François BORDE, Didier TARQUIS, Roland BINGLER, Laurent ALLANIC, Joël DEBUIGNE, Christophe LECLERCQ, Michel GUIMONET, Bernard GIRAULT.

Collège EPCI 37 : Jean-Pierre GASCHET, Claude BORDIER, Marc HAMON, Pierre DOURTHE, Michel CHEVET, Thierry BRUNET, Alain DELHOUME, Alain BUONOMANO, Jocelyn GARCONNET.

Absents : (36)

Pierre COMMANDEUR, Claude GREFF, Sabrina HAMADI, Valentino GAMBUTO, Pascal BIOULAC, Catherine LHÉRITIER, Jean-Marie JANSSENS, Nicolas PERRUCHOT, Sylvie GINER, Martine CHAIGNEAU, Jocelyne COCHIN, Pierre LOUAULT, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Stéphane BAUDU, Jean GASIGLIA, Bernard BONHOMME, Philippe MERCIER, Jean-Paul TAPIA, André BOISSONNET, Jean-François MEZILLE, Michel BEAUMONT, Raphaël HOUGNON, Hubert AZEMARD, Nathalie MATHIEU, Éric MARTELLIÈRE, Jean-Claude OMONT, Philippe BEHAEGEL, Jean-Marie VANNIER, Marc ANGENAULT, Alain BENARD, Olivier VIÉMONT, Magali L'HERMITE, Jean-Marie CARLES, Christian PIMBERT, Jean-Serge HURTEVENT, Patrick MICHAUD.

Personnes ayant donné pouvoir : (11)

Nicolas PERRUCHOT à Bernard PILLEFER

Catherine LHÉRITIER à François BORDE

Jocelyne COCHIN à Michel CHEVET

Jean GASIGLIA à Michel GUIMONET

Bernard BONHOMME à Joël DEBUIGNE

André BOISSONNET à Christophe LECLERCQ

Jean-François MEZILLE à Roland BINGLER

Éric MARTELLIÈRE à Bernard GIRAULT

Philippe BEHAEGEL à Thierry BRUNET

Marc ANGENAULT à Jocelyn GARCONNET

Olivier VIÉMONT à Pierre DOURTHE

Pour : 29 (41 voix) Contre : 0 (0 voix) Abstentions : 0 (0 voix)

La révision éventuelle des Autorisations de Programmes (AP) / Crédits de Paiement (CP) ne peut avoir lieu que lors d'une session budgétaire. Il en est de même pour la création des AP/CP nouvelles.

Le vote du Budget Primitif est donc l'occasion d'effectuer ces révisions et ces ouvertures. Une synthèse des Autorisations de Programme est annexée au Budget Primitif 2020.

Il est rappelé que le vote du Conseil syndical sur ces AP/CP porte sur le montant total de l'AP et sur l'échéancier des CP.

Toute révision d'AP intègre, notamment, les réalisations de l'exercice écoulé et revoit, le cas échéant, le montant total de l'opération ou la répartition des CP sur la période de l'AP.

1. Budget principal (TTC)

Le total de **l'AP/CP-Études (AMO 2015)** est augmenté de 100 000 €, son montant s'élève à 400 000 €. Cette AP/CP portait sur la période 2015-2019, il est proposé de la prolonger sur la période de 2015-2021. Le CP 2020 s'élève à 100 000 €.

Il est proposé de créer une **AP/CP 2020-01 Smart** de 2 000 000 € intégrant l'hébergement de la solution de collecte de données ainsi que la construction d'une infrastructure de collecte pour les objets connectés et l'outil de prescription ciblée des offres touristiques locales. Le CP 2020 s'élèverait à 1 859 680 €.

2. Budget annexe Très Haut Débit (HT)

Le total de **l'AP/CP 2016-1 Déploiement du FttO-41** n'est pas modifié et s'élève à 830 513 €. Le CP 2020 s'élève à 191 500 € destinés aux éventuelles dépenses sur les zones d'activités.

Le total de **l'AP/CP 2017-1 Déploiement du FttO-37** n'est pas modifié et s'élève à 383 194 €. Le CP 2020 s'élève à 34 870 € destinés à la réalisation d'éventuels sites.

Le total de **l'AP/CP 2016-2 Déploiement du FttH-41** n'est pas modifié et atteint 25 350 085 €. Cette AP intègre la participation versée au délégataire au titre du Loir-et-Cher. Le CP 2020 s'élève à 10 151 948 €.

Le total de **l'AP/CP 2018-1 Déploiement du FttH-37** n'est pas modifié et atteint 27 427 143 €. Le CP 2020 s'élève à 10 997 944 €.

3. Budget annexe Smart Val de Loire (HT)

Le total de **l'AP/CP 2019-1 « Wifi-tourisme-41 »** est augmenté de 302 600 € pour atteindre 1 000 000 €. Cette AP englobe les frais d'études et d'installation des sites touristiques. Le CP 2020 s'élève à 930 000 € et correspond aux estimations de l'ensemble des sites listés dans les conventions signées avec le Département du Loir-et-Cher et les EPCI.

Le total de **l'AP/CP 2019-2 « Wifi-tourisme-37 »** s'élève à 622 600 € et n'est pas modifié. Cette AP englobe les frais d'études et d'installation des sites touristiques. Le CP 2020 s'élève à 300 000 €.

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le quorum est atteint,

DÉCIDE

Article 1 : La **création** de l'AP/CP n°2020-01 « Smart » et son découpage en crédits de paiements pour un total de 2 000 000 €.

Article 2 : La **révision** des Autorisations de Programme et leurs découpages en crédits de paiements conformément au tableau ci-dessous :

- 2015-1 « Études AMO 2015 »
- 2016-1 « Déploiement du FttO-41 »
- 2016-2 « Déploiement du FttH-41 »
- 2017-1 « Déploiement du FttO-37 »
- 2018-1 « Déploiement du FttH-37 »
- 2019-1 « Wifi-tourisme-41 »
- 2019-2 « Wifi-tourisme-37 »

Intitulé de l'AP	nature comptable		Montant total de l'AP				Réalisé 2015 (HT)	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et suivants
			Initial (HT)	Vote précédent (CS 07/02/2019)	Montant révisé (CS 04/02/2020)	Variation AP								
BUDGET PRINCIPAL (TTC)														
AP 2016 n°1- Etudes	2031/2033	frais d'études	500 000 €	300 000 €	400 000 €	100 000 €	2 970 €	120 543 €	68 642 €	68 482 €	568 €	100 000 €	38 795 €	0 €
AP 2020-01 Smart	2051/21/23		0 €		2 000 000 €	2 000 000 €						1 859 680 €	140 320 €	0 €
TOTAL budget principal			11 100 000 €	13 403 096 €	14 260 534 €	857 438 €	1 370 483 €	7 967 982 €	1 773 601 €	980 869 €	28 803 €	1 959 680 €	179 115 €	0 €
BUDGET ANNEXE THD (HT)														
AP 2016/1 - Déploiement du FttO- Loir-et-Cher	2315	travaux	3 110 000 €	830 513 €	830 513 €	0 €			436 916 €	193 597 €	8 500 €	191 500 €	0 €	0 €
AP 2016/2 Loir-et-Cher - Déploiement du FttH	2315/2764	travaux	60 000 000 €	25 350 085 €	25 350 085 €	0 €			117 338 €	1 315 461 €	3 786 €	10 151 948 €	3 870 000 €	9 891 552 €
AP 2017/1 -Déploiement du FttO- Indre et Loire	2315	travaux	600 000 €	383 194 €	383 194 €	0 €			233 777 €	109 417 €	5 130 €	34 870 €	0 €	0 €
AP 2018/1- Indre et Loire / Déploiement du FttH	2315/2764	travaux	27 427 143 €	27 427 143 €	27 427 143 €	0 €				1 359 619 €	0 €	10 997 944 €	4 200 000 €	10 869 580 €
TOTAL budget annexe THD			91 137 143 €	53 990 935 €	53 990 935 €	0 €	0 €	0 €	788 031 €	2 978 093 €	17 416 €	21 376 262 €	8 070 000 €	20 761 132 €
BUDGET ANNEXE Wifi Tourisme (HT)														
AP 2019/1 - Wifi-tourisme 41	2031/2153	acquisition, installation bornes wifi ou surbox	697 400 €	697 400 €	1 000 000 €	302 600 €					8 649 €	930 000 €	61 351 €	0 €
AP 2019/2 - Wifi-tourisme 37	2031/2153		622 600 €	622 600 €	622 600 €	0 €					0 €	300 000 €	322 600 €	0 €
TOTAL budget annexe SMART VAL DE LOIRE			1 320 000 €	1 320 000 €	1 622 600 €	302 600 €					8 648,89 €	1 230 000 €	383 951 €	0 €

Le Président du SMO Val de Loire Numérique,


 Bernard PILLEFER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.